



Séance ordinaire du 29 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 29 septembre à 18 heures, le Conseil Municipal, convoqué respectivement les dix-huit septembre et vingt-deux septembre suite à une panne informatique ayant annulé la première convocation, s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard CZECH, Maire

Le Maire de la ville d'Auby certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte-rendu de la présente délibération ont été publiés sur le site de la ville, conformément à la loi

Conseillers en exercice :

Etaient présents : Bernard CZECH, Aline LAUTRIE, Didier SZYMANEK, Lydie VALLIN, Abdelmalk SINI, Dorothée LORTHIOS, Rudy CARLIER, Djamel BOUTECHICHE, Brahim NOUI, Christophe LOURDAUX, Marie-Paule PLESSIS, Bernard MOREL, Corinne DESPREZ, Ludovic ALVAREZ, Miguel VALLADARES, Anne-Cécile LEVRAY, Amel SAIDI, Isabelle DOGIMONT, Anne-Sophie TASZAREK, Nicolas SKRZYSZOWSKI, Peggy ARTISSON, Mohamed GUENDOUZ, Freddy KACZMAREK, Alexandra DANIELCZYK, Walid TRARI

Absents ayant donné procuration : Chantal WAGON à Brahim NOUI, Laëtitia DEVAUX à Peggy ARTISSON,

Excusée : Françoise PLATEAU

Absent : Eric ZELAZNY

Madame Dorothée LORTHIOS a été désignée secrétaire de séance

23 - DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE VICTOR HUGO (REMBOURSEMENT DU BUS DANS LE CADRE DU REGLEMENT DES ASSOCIATIONS)

Monsieur LOURDAUX expose à l'assemblée que conformément à l'article VI du règlement des associations, signifiant la prise en charge par la municipalité de 50 % du coût de la location du bus par une association (1 fois par an et pour un trajet de 300 kms aller-retour), après présentation de la facture acquittée de 830 € (pour 300 kms) pour une sortie à Wissant, le 17 juin 2026.

L'Association sportive du collège Victor Hugo sollicite donc une subvention de 415 €.

Il est demandé au Conseil municipal :

- d'émettre un avis sur le versement d'une subvention de 415 € à l'association sportive collège Victor Hugo,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents,
- d'inscrire le montant de cette dépense au budget de l'exercice concerné, nature, fonction et destination correspondante.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Emet un avis favorable sur le versement d'une subvention de 415 € à l'association sportive collège Victor Hugo,

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents,

Envoyé en préfecture le 01/10/2026

Reçu en préfecture le 01/10/2026

Publié le

ID : 059-215900283-20260929-DEL_20260929_23-DE

Accepte d'inscrire le montant de cette dépense au budget nature, fonction et destination correspondante.

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
 - Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.
- Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

La Secrétaire de Séance



Dorothée LORTHIOS

Pour copie conforme,
Le Maire



Bernard CZECH